

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 6 octobre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	908 566 730 R.C.S. Marseille
<i>Date d'immatriculation</i>	24/12/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ENOVA PV 2
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	100,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Atrium 10.2 Les Docks 10 Place de la Joliette 13002 Marseille 2e Arrondissement
<i>Activités principales</i>	Développement, réalisation, exploitation de tout équipement de production d'énergie renouvelable, et en particulier d'énergie photovoltaïque. Production, stockage, commercialisation de toute énergie renouvelable.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 24/12/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	Énoé Énergie
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	10.2 les Docks 10 Place de la Joliette 13002 Marseille 2e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	849 766 092 Marseille

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Atrium 10.2 Les Docks 10 Place de la Joliette 13002 Marseille 2e Arrondissement
<i>Nom commercial</i>	ENOVA PV 2
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Développement, réalisation, exploitation de tout équipement de production d'énergie renouvelable, et en particulier d'énergie photovoltaïque. Production, stockage, commercialisation de toute énergie renouvelable.
<i>Date de commencement d'activité</i>	08/12/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'G' or similar character, positioned to the right of the official stamp.

FIN DE L'EXTRAIT

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Monsieur Anthony HADDAD, président de la société **NEXTGEN** (849 501 705 RCS Marseille), elle-même directeur général de la société **ENOE ENERGIE** (849 766 092 RCS Marseille), elle-même président de la société **ENOVA PV2**, société par actions simplifiée au capital de 100,00 euros, dont le siège social est situé 10 Place de la Joliette, Les Docks, Atrium 10.2, 13002 Marseille, et dont le numéro d'immatriculation est 908 566 730 RCS Marseille (ci-après la « **Société** »),

Après avoir rappelé que :

- A) Une promesse de bail emphytéotique (la « **Promesse** ») a été conclue entre la commune de LESPERON, représentée par Mme Hélène COUSSEAU Maire de ladite commune, (le « **Bailleur** ») et la société ENOE SOLAIRE (le « **Preneur** »), le 27 juillet 2021.
- B) Le Preneur a initié un projet, sous réserve des conditions suspensives mentionnées dans la Promesse, de développer et construire une centrale photovoltaïque (le « **Projet** »).
- C) Ledit Projet porte sur un bien appartenant au Bailleur, situé sur la commune de LESPERON (40260) Chemin des Sables et cadastré section P numéro 890 (le « **Bien** »).
- D) Le 23 mai 2022, le Preneur a fait usage de la faculté de substitution qui lui été offerte aux termes de l'article 9 de la Promesse, au profit de la Société.
- E) Dans le cadre du développement du Projet, la Société doit obtenir une autorisation de défrichement portant sur le Bien pour une surface totale de 04ha 40a 69ca.
- F) En date du 9 novembre 2023, le conseil municipal de la commune de LESPERON a (i) approuvé le projet de défrichement, (ii) autorisé Mme le Maire à donner pouvoir à la Société de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur le Bien et (iii) autorisé Mme le Maire à signer tout document nécessaire en vue de la construction du Projet.
- G) Le 16 novembre 2023, Mme le Maire de la commune de LESPERON a donné mandat à la Société, représentée par M. Benjamin TINTIGNAC, à l'effet de (i) déposer en ses lieu et place, un dossier de demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat (DDTM) et signer tous les documents s'y rapportant, (ii) prendre tous les engagements conditionnant l'octroi de l'autorisation de défricher les parcelles faisant l'objet de la demande d'autorisation et (iii) réaliser des travaux de défrichement sur le Bien en accord avec les textes réglementaires en vigueur.

Confère tous pouvoirs à :

Monsieur Benjamin TINTIGNAC en sa qualité de Directeur Division Ouest au sein du groupe Enoé, né le 29 juillet 1982, à BRON (69), demeurant à BIARRITZ (64200), 63 avenue de Verdun.

A l'effet de :

- Constituer, signer et déposer, auprès de l'autorité administrative compétente, au nom et pour le compte de la Société, un dossier de demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée section P numéro 890, dans le cadre du Projet susvisé pour une surface totale de 04ha 40a 69ca.

Etant précisé que :

(i) la délégation de signature qui est consentie à Monsieur Benjamin TINTIGNAC s'analyse juridiquement comme un mandat et n'opère en tant que tel aucun transfert de responsabilité sur le plan pénal.

(ii) Monsieur Benjamin TINTIGNAC devra informer Monsieur Anthony HADDAD de tout acte signé conformément à la présente délégation.

DS
AH

DS
BT

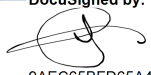
1

(iii) Monsieur Benjamin TINTIGNAC n'est pas autorisé à subdéléguer à quiconque tout ou partie des pouvoirs qui lui sont confiés au titre de la présente délégation.

La présente délégation de signature est consentie et acceptée à compter de ce jour et jusqu'au 29 décembre 2023 inclus.

Elle restera valable pendant cette durée tant qu'elle n'aura pas été retirée ou modifiée par Monsieur Anthony HADDAD.

En utilisant un procédé de signature électronique.

DocuSigned by:

9AEC65BFD65A40E...

Pour la société **ENOVA PV2**
Monsieur Anthony HADDAD

DocuSigned by:
Benjamin Tintignac
5F8557398EDE490...

Monsieur Benjamin TINTIGNAC